

**OBJET    VALIDATION DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**  
**A L'APPEL A PROJETS FISAC CENTRE-VILLE**

**OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN**

---

**1) LE FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)**

La Ville de Saint-Denis souhaite poursuivre la redynamisation de son Centre-Ville. Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, est un outil essentiel qui permet de mutualiser des fonds pour mettre en œuvre des actions de dynamisation du commerce local. Il constitue un élément important de consolidation et de développement territorial équilibré. Les interventions se font sous la forme de subventions de l'Etat.

**2) FISAC 1**

Eu égard aux difficultés du Centre-Ville dionysien, la Ville de Saint-Denis a conduit, en 2010, une opération urbaine de restructuration de son Centre-Ville visant à dynamiser le tissu économique avec la création de l'AGCVD (Association de Gestion du Centre-Ville Dionysien).

Par convention datée du 13 mars 2012, la Ville de Saint-Denis s'est engagée avec l'Etat dans la mise en œuvre d'un programme de redynamisation du Centre-Ville soutenu par le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Les dépenses totales ont été de 671 299,73 euros :

- la part Ville de                                   264 113,63 euros,
- la contribution de l'Etat de               209 956,53 euros,
- la part commerçants de                    197 229,57 euros.

**3) FISAC 2**

Il s'agit aujourd'hui de conduire une seconde tranche dans la continuité des actions engagées, mais de tenir compte aussi :

- des Grands Projets urbains : Espace Océan et PRUNEL (Programme de Rénovation Urbaine Nord Est littoral) qui impacteront le Centre-Ville historique ;
- des attentes des consommateurs ainsi que celles des acteurs économiques.

## Rapport n°16/7-07

Un dossier a été transmis à la Dieccte (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) en date du 29 Janvier 2016.

Ce dossier précise les 9 actions que la ville compte réaliser dans les deux prochaines années.

Les neuf actions sont les suivantes :

- 1) création d'un poste animateur commerce,
- 2) opération animations commerciales,
- 3) création d'un site web AGCVD,
- 4) élaboration et montage des dossiers,
- 5) rénovation des commerces, façades,
- 6) entretien et réparation rue piétonne,
- 7) aménagement des kiosques rue maréchal Leclerc,
- 8) accessibilité des commerces,
- 9) évaluation de l'ensemble des opérations.

L'ensemble des actions proposées fait apparaître un coût total de

1 287 000 euros soit :

- une participation Ville de 226 000 euros (18 %),
- et une participation FISAC de 254 000 euros (19,5 %).

Pour le volet fonctionnement : 214 000 euros soit :

- une participation de la ville de 58 000 euros (27 %),
- et une aide sollicitée du FISAC de 64 000 euros (30 %).

Pour le volet investissement : 1 073 000 euros soit :

- une participation ville de 168 000 euros (16 %),
- et une aide FISAC de 190 000 euros (18 %).

Le reste des dépenses est pris en charge par la CINOR, la CCIR, la Région Réunion et les commerçants.

(ci-jointe la présentation synthétique du programme d'actions)

**CONSIDERANT :**

- la volonté de la Ville de renforcer l'attractivité du Centre-Ville,
- l'achèvement de la tranche 1 du FISAC,
- la volonté de la ville de poursuivre ses actions de redynamisation en mettant en œuvre une seconde tranche ;

Je vous demande :

- 1° d'approuver la candidature de la ville de Saint-Denis à l'appel à projets du FISAC centre-ville
- 2° d'approuver le programme d'actions (ci-joint), permettant de solliciter les subventions FISAC auprès de l'Etat
- 3° de solliciter tout autre financement complémentaire
- 4° de m'autoriser à faire des démarches nécessaires et à signer tous les actes y afférents, et les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 22/12/2016 22:50

**OBJET    VALIDATION DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE SAINT-DENIS  
          A L'APPEL A PROJETS FISAC CENTRE-VILLE**

**OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/7-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur NAILLET Philippe, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, Aménagement / Développement Durable et Economie Marchande / Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la candidature de la Ville de Saint-Denis à l'appel à projets FISAC Centre-Ville.

**ARTICLE 2**

Approuve le programme d'actions, permettant de solliciter les subventions FISAC auprès de l'Etat

**ARTICLE 3**

Approuve la possibilité pour le Maire de solliciter tout autre financement complémentaire.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à faire des démarches nécessaires et à signer tous les actes y afférents, et les recettes en résultant seront constatées au Budget Principal.



Signé électroniquement par :

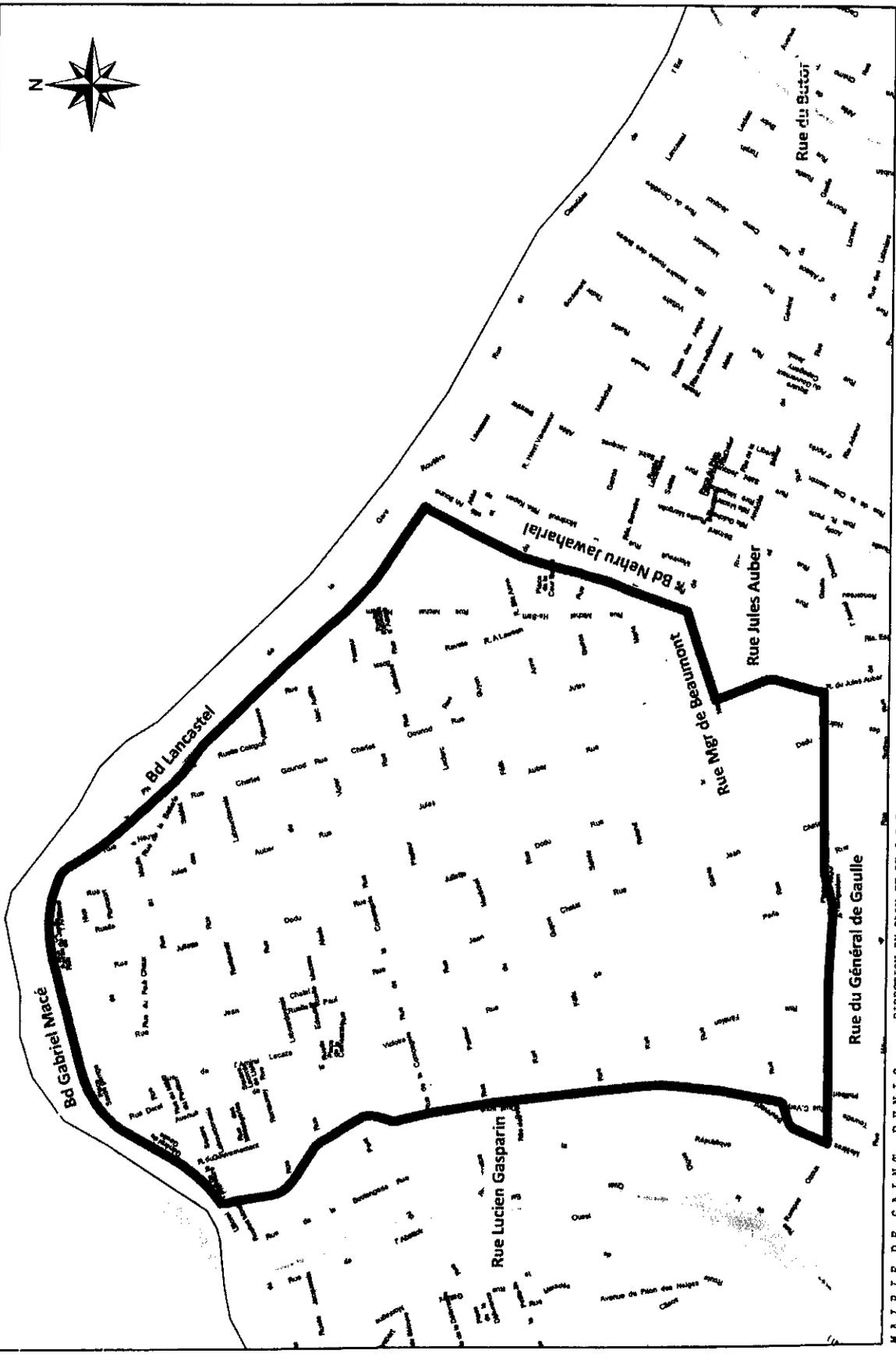
Gilbert ANNETTE

Le 22/12/2016 22:50



**FISAC Phase 2 - ANNEXE : Périmètre du dispositif**

Ech : 1 / 9000



M A I R I E D E S A I N T - D E N I S - D I R E C T I O N D U P L A N E T D U S . I . G . - D A T E D U T I R A G E : 2 9 - 0 2 - 2 0 1 6 , 1 3 : 1 8 : 3 8 , J o u r

APPEL A PROJETS																			
FISAC 2 CENTRE-VILLE SAINT-DENIS REUNION																			
OPERATIONS COLLECTIVES EN ZONE URBAINE																			
PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D'ACTIONS																			
										Financement									
Fiche	Programme	Coût total	Ville de Saint-Denis		FISAC		AGCV		Région		CINOR		CCIR		Commerçants		Echéancier	Maîtrise d'ouvrage	
			euros	%	euros	%	euros	%	euros	%	euros	%	euros	%	euros	%			
	VOLET FONCTIONNEMENT																		
1	Création de poste animateur du commerce au Centre-Ville	26 000	6 000	23%	15 000	forfait	5 000	19%									2017	AGCVD	
2	Opération d'animations commerciales	120 000	36 000	30%	36 000		12 000	10%							36 000	30%	2017	AGCVD	
3	Création d'un site web AGCV	21 000	6 000	30%	6 000		8 000	40%							7 000	30%	2017	AGCVD	
4	Elaboration et montage des dossiers des commerçants	24 000															2017	CCIR	
5	Evaluation de l'ensemble des opérations	23 000	16 000	30%	7 000	30%											2019	Ville de Saint-Denis	
	Total Fonctionnement	214 000	58 000		64 000		25 000								43 000				
	VOLET INVESTISSEMENT																		
1	Rénovation commerces, façades, vitrines, enseignes	300 000	90 000	30%	60 000	20%									150 000	50%	2017	Ville de Saint-Denis	
2	Toiletage, surfacage de la rue piétonne	569 000	17 000	3%	84 000	15%			396 000	69%	72 000	13%					2018	Ville de Saint-Denis	
3	Uniformisation des kiosques	154 000	46 000	30%	31 000	20%									77 000	50%	2017	Ville de Saint-Denis	
4	Accessibilité des commerces	50 000	15 000	30%	15 000	30%									20 000	40%	2017	Ville de Saint-Denis	
	Total Investissement	1 073 000	168 000	16%	190 000	18%			396 000	37%	72 000	7%			247 000	23%			
	TOTAL GENERAL	1 287 000	226 000		254 000	19,70%	25 000	2,00%	396 000	30,70%	72 000	6,00%	24 000	2,00%	290 000	22,50%			

Signé électroniquement par :  
**ANNETTE**  
 Le 22/12/2016 22:50

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 en séance du samedi 17 décembre 2016  
 et annexé à la Délibération n° 16/7-07